

Atelier n°7

Les rectifications en succession et donation

GESTION
PATRIMOINE/
FISCALITÉ

NIVEAU DE DIFFICULTÉ:

DURÉE : 7 heures de formation

PUBLIC CONCERNÉ : notaire et collaborateur succession / patrimonial

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses).

Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser les différentes notions de procédures fiscales (prescriptions fiscales, taxation d'office et procédure contradictoire)
- Savoir anticiper et gérer les successions délicates induisant des dépôts tardifs de déclaration de succession
- Connaître les redressements sur les biens à l'actif et au passif et sur les régimes fiscaux avantageux

PÉDAGOGIE : Stéphanie MEIGNIN, Juriste en enregistrement au CNAF depuis 25 ans, Directrice et formatrice sur l'anticipation du risque fiscal.

Programme

Matin 9h00-12h30

PARTIE 1

I. Prescription de droit commun (longue, agrégée), délais spéciaux, articulation des délais

II. Présentation des garanties du contribuable et de l'administration en fonction des différents types de procédure

III. Précaution à prendre dans certaines situations à risque de dépôt tardif de déclaration de succession

PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30

Après-midi 13h30-17h00

PARTIE 2

IV. Connaître les redressements sur les biens à l'actif

- Evaluation immobilière
- Mouvements de fonds
- Comptes avec cotitulaires
- Traitement des récompenses

V. Connaître les redressements sur les biens au passif

- Créance de restitution (art 773 2° et 774 bis du CGI)
- Autres dettes consenties par le défunt

VI. Risques fiscaux : Justificatifs des différents régimes particuliers, calculs des droits et abus de droit

- Exonération et abattement divers
- Rappel fiscal
- Risque d'abus de droit